



Visite médicale suite suspension du permis

Par **tiflo72700**, le **21/11/2011 à 18:14**

Bonjour,rnrnSuite à une suspension de permis d'une durée administrative de 6 mois, et d'une durée de 4 mois par le tribunal de grande instance en composition pénale pour alcoolémie, je dois passer une visite médicale.rnrnJ'ai donc joint le service médical de la préfecture cet après midi pour prendre un rendez vous, il m'envoient une convocation sous peu.rnrnQuels sont les substances détecté lors de la visite médicale? La détection du THC est elle automatique?rnrnJe dépend de la préfecture de sarthe.rnrnCordialement

Par **Tisuisse**, le **21/11/2011 à 18:52**

Bonjour,rnrnOui, certaines préfecture exigent l'analyse de sang avec recherche de Gamma GT (alcool) et de THC (stup.). C'est la préfecture qui vous le dira au moment opportun.

Par **tiflo72700**, le **21/11/2011 à 18:59**

Au moment opportun ? C'est à dire ? Lors de la réception de la lettre?

Par **Tisuisse**, le **21/11/2011 à 19:47**

Lorsque vous recevrez votre convocation à cette visite médicale.

Par **tiflo72700**, le **21/11/2011** à **20:11**

Merci pour vos messages.rnCordialement.